



Compte rendu du CHSCT du 27 novembre 2017

Le CHSCT s'est réuni à nouveau hier après midi dans les locaux de la direction,

A l'ordre du jour, outre les points obligatoires (fiches de signalement, accidents, budget, suivi des actions,...) ont été abordés :

- Information sur les opérations de restructuration du réseau – accompagnement des agents
- Campagne DUERP
- Avenir des restaurants administratifs, ...

En préambule, les Organisations Syndicales ont lu leur déclaration liminaire En ce qui concerne la CGT, nous avons été très brefs, rappelant à Monsieur le Directeur, Président du CHSCT sa responsabilité pleine et entière en matière de santé au travail des agents du département ; pour ce faire, nous lui avons rappelé que c'est bien lui qui décide les déclinaisons locales des suppressions d'emplois ; c'est bien lui qui décide des fermetures, fusions ou restructurations de services ; c'est donc bien lui qui a la responsabilité de la dégradation de l'état de santé des agents ! Nous lui avons indiqué qu'il faudrait bien qu'il s'exprime sur ce point devant tous les agents :

« En conclusion, nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président, de vous exprimer publiquement devant les personnels pour les informer des mesures que vous comptez mettre en place pour assumer vos responsabilités en matière de préservation de leur santé et ce d'autant plus que les mesures annoncées ne vont pas dans le sens d'un apaisement des esprits ;

Si tel n'était pas le cas, et si un accident majeur venait à survenir, ce que personne ne souhaite bien entendu, la CGT affirme également de manière tout à fait solennelle qu'elle mettra tout en œuvre pour mettre en évidence et faire reconnaître votre faute inexcusable.».

Visiblement, notre déclaration a surpris !

1) INFORMATION SUR LES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DU RESEAU

Les décisions de fermeture des trésoreries étant actées, la direction doit faire le point sur les mesures prises ou à prendre pour l'accompagnement des agents concernés aussi bien pour ceux qui perdent leur poste que ceux qui reçoivent les missions. Les documents dits de travail, fournis aux membres du CHSCT sont toujours aussi vides d'informations ; aucun

chiffage des charges transférées, aucune indication quant au nombre d'agents transférés ; à notre question « naïve » sur ce point, le Président a affirmé que tous les postes seraient transférés dans les sites accueillants mais qu'il ne pouvait s'engager réellement sur le nombre de personnes physiques ! Les promesses aux élus de transferts des moyens aux services accueillants semblent déjà aux oubliettes ! La direction a affirmé que tous les services et agents avaient été informés ce dont nous

doutons fortement compte tenu des remontées qui nous parviennent.

Le service RH doit recevoir individuellement chaque agent rapidement ; restons vigilants !

2) CAMPAGNE DUERP

Rappel : le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) doit être revu tous les ans ; à la DGFIP, l'opération n'est faite que tous les deux ans !

Cela peut paraître fastidieux pour certains, mais l'opération est importante et doit être réalisée sérieusement ! Tous les agents doivent être conviés aux réunions service par service ; toutes les remarques doivent être remontées par les chefs de service et portées dans le document rédigé à la suite des réunions. Une fiche d'émargement doit être produite par chacun des chefs de service. Ces réunions ne doivent pas être des réunions de travail durant lesquelles les chefs de service font passer leur message ! C'est aux agents de s'exprimer, sans retenues et sans censure quelconque.

Il faut donc nous faire remonter tout dysfonctionnement qui aura pu être constaté !

Nous ferons état de ces dysfonctionnements en séance plénière du CHSCT.

3) AVENIR DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS

Suite à une note du Secrétariat Général adressée en juin à toutes les directions locales, un point est fait en CHSCT sur la situation des restaurants de Guingamp et Loudéac.

Cette note pointe les restaurants servant moins de 20 repas par jour (77 concernés) et ceux entre 41 et 30 couverts/jour (41) ; Guingamp et Loudéac sont dans ces « fourchettes ».

Le président a affirmé n'avoir aucune arrière pensée sur la fermeture à venir ou non de ces restaurants Nous ne sommes pas naïfs malgré tout ; dans cette période d'austérité budgétaire, toutes les économies sont bonnes à réaliser, surtout quand cela se fait sur le dos des agents !

Nous avons réaffirmé l'attachement de principe de la CGT à la restauration collective qui permet,

outre la satisfaction de besoins alimentaires, de préserver entre les agents un lien social dans un environnement de plus en plus marqué par une souffrance au travail grandissante !

Pour le moins, une réflexion doit être lancée avec les associations de gestion des restaurants ; le sujet doit être débattu en CDAS et pas seulement évoqué en question diverse comme cela a été le cas lors de la dernière séance de l'instance.

Françoise GRELLIER, déléguée des Services Sociaux et Invitée au CHSCT, a défendu également de manière ferme, la restauration collective ! Elle a également rectifié les chiffres de fréquentation en expliquant qu'il fallait tenir compte des jours de congés et que la fréquentation de Guingamp avoisinait plus les 30 couverts/jour que les 20 !

Il nous faut rester très vigilant sur ce point, l'action sociale ayant de moins en moins de moyens dans notre ministère !

DIVERS

Ont été évoqués lors de cette séance, les plans de prévention de l'entreprise O'Net, prestataire de ménage intervenant sur plusieurs sites du département. Toute entreprise intervenant dans nos locaux doit avoir un plan de prévention contradictoire définissant les limites de responsabilité des uns et des autres. Dans le cas d'O'Net, il y a intérêt à être précis ...

Point a été fait sur les travaux de la Trésorerie Hospitalière de St Briec (aménagement de nouveaux bureaux, ...) également sur les actions en cours sur les sites de Rostrenen, Lannion Viarmes, Abbé Garnier, Plestin les Grèves ; beaucoup de choses avancent mais les manques de moyens (et de volonté parfois!?) freinent les ardeurs !

Deux situations d'accident trajet domicile travail, un accident de service ont été examinés.

À suivre ...

Vos délégués CGT en CHSCT : Gérard YVET, titulaire, Nadine CADIC, suppléante et Isabelle GRANGIENS Experte.